

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **11 octobre 2022**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Absences:

Siège #4 - Claude Beaudoin

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de Mme Rachel Goupil, mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 7 octobre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

308-10-2022

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 11 octobre 2022 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Résolution, embauche de M. Sébastien Guay comme journalier-
opérateur de machineries
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

309-10-2022

4.1 - Résolution, embauche de M. Sébastien Guay comme journalier-opérateur de machineries

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Guay s'est démarqué lors de l'entrevue par ses compétences, sa polyvalence par son professionnalisme lors de l'entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'embaucher Monsieur Sébastien Guay, à titre de journalier-opérateur de machineries;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail sera adopté lors de la séance spéciale du conseil municipal, soit le lundi 17 octobre prochain, qui stipulera de toutes les modalités de l'emploi;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'embauche de Monsieur Sébastien Guay à titre journalier-opérateur de machineries;

QUE le contrat de travail sera adopté lors que la prochaine séance spéciale du conseil municipal, qui se tiendra le lundi 17 octobre 2022 et qui stipulera toutes les modalités de l'emploi.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur Jacques Audet, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h45

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE